

Séance ordinaire du 2 décembre 2014

Article 2

Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la première séance du Conseil des commissaires suite à l'élection du 2 novembre 2014 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenues le 11 novembre 2014

Projet de résolution

Résolution #CC14/15-12-...

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES SUITE À L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES, TENUES LE 11 NOVEMBRE 2014

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la première séance du Conseil des commissaires après l'élection du 2 novembre 2014 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires, tenues le 11 novembre 2014, ont été remis aux commissaires le vendredi 27 novembre 2014.

SUR PROPOSITION DE, il est résolu.....

De dispenser le secrétaire général de faire lecture desdits procès-verbaux.

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Première séance suite
aux élections scolaires
Ce 11 novembre 2014
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la première séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, suite aux élections du 2 novembre 2014, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 11^E JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe par intérim, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Vérification de
la régularité de
la séance (art.
5.3.2)**

Monsieur Yves Sylvain demande au secrétaire général si la séance est régulièrement tenue.

Maître Alain Gauthier indique que la procédure de convocation a été dûment respectée;

Tous les commissaires étant présents et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement tenue.

**Ouverture de la
séance**

Monsieur Yves Sylvain déclare la séance ouverte conformément à l'article 154, LIP.

**Mot de la
direction générale**

Monsieur Yves Sylvain adresse un mot de bienvenue aux membres du Conseil des commissaires et leur offre ses félicitations, au nom de tout le personnel de la Commission scolaire. Il fait un bref survol de la réalité de la CSMB.

**Mot de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne, à son tour, souhaite la bienvenue à ses collègues commissaires et leur offre ses félicitations. Elle demande aux cadres qui assistent à la séance de se présenter.

Tour à tour, les membres de la direction générale et les cadres de services de la CSMB se présentent aux membres du Conseil.

Se joignent également à la présentation, monsieur Carl Vézina, président de l'ACÉOM et monsieur Jean-Marc Hébert, président du comité central de parents.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC14/15-11-050

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

Ouverture de la séance

Vérification du quorum et de la régularité de la séance

Mot de la direction générale

Mot de la présidence

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procédures de désignation et de nomination / procédures de régie interne / modifications
3. Nomination à la vice-présidence de la commission scolaire (art. 155.1, LIP)
4. Détermination du nombre de membres au comité exécutif (art. 179, LIP)
5. Durée du mandat des membres du comité exécutif (art. 179, LIP)
6. Nomination des membres du comité exécutif (art. 179, LIP)
7. Désignation de deux commissaires pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (art. 402 et 403, LIP)

8. Abrogation de la résolution CC12/13-03-121, amendée par la résolution CC13/14-11-051 et la résolution CC12/13-03-120, amendée par la résolution CC13/14-12-076 – Nomination des membres aux comités de travail

9. Destruction des bulletins de vote

10. Ajournement ou levée de la séance

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Projet de modification aux procédures de régie interne du Conseil des commissaires.
- B) Résolution CC07/08-02-086

ATTENDU QUE, suite aux modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur les élections scolaires, il y a lieu de modifier les procédures de régie interne du Conseil des commissaires en ce qui a trait aux dispositions concernant la SECTION II : PREMIÈRE SÉANCE et la SECTION III – PRÉSIDENTE DU CONSEIL;

ATTENDU le projet de modification déposé au soutien de la présente résolution;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC 07/08-02-086, de telle sorte que le texte des SECTION II – PREMIÈRE SÉANCE et SECTION III – PRÉSIDENTE DU CONSEIL, soit, remplacé par le texte modifié, pour ces deux (2) sections, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Diane Lamarche-Venne propose la candidature de madame Sonia Gagné-Lalonde.

Madame Gagné-Lalonde accepte de se porter candidate.

Aucune autre proposition n'étant formulée, madame Sonia Gagné-Lalonde est déclarée élue sans opposition, au poste de vice-présidente de la Commission scolaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Article 179 (modifié) de la Loi sur l'instruction publique.
- B) Résolution CC 07/08-12-028

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la Commission scolaire, ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant, ainsi que d'un commissaire représentant du comité de parents;

Procédures de désignation et de nomination /Procédures de régie interne /Modifications

CC14/15-11-051

Nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire (art. 155.1, LIP)

CC14/15-11-052

Détermination du nombre de membres au Comité exécutif (art. 179, LIP)

CC14/15-11-053

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le nombre de commissaires ayant droit de vote, dont le président de la Commission scolaire, pour siéger au Comité exécutif;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité:

D'abroger la résolution CC 07/08-12-028.

De déterminer que le comité exécutif sera formé de cinq (5) membres ayant le droit de vote, dont la présidente de la Commission scolaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Article 179 (modifié) de la Loi sur l'instruction publique.
- B) Résolution CC 07/08-12-029

**Durée du mandat
des membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP)**

CC14/15-11-054

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit déterminer la durée du mandat des membres du Comité exécutif conformément aux dispositions de l'article 179 de la LIP;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC 07/08-12-029;

De fixer à deux (2) années la durée du mandat des membres du Comité exécutif, soit, jusqu'à la fin du mois d'octobre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP)**

1^{er} poste

CC14/15-11-055

Madame Sonia Gagné-Lalonde propose la candidature de madame Suzanne Marceau.

Madame Marceau accepte de se porter candidate.

Aucune autre proposition n'étant formulée, madame Suzanne Marceau est déclarée élue sans opposition, à titre de membre du comité exécutif.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP)**

2^e poste

CC14/15-11-056

Monsieur Christian Desjardins propose la candidature de madame Joanne Bonnici.

Madame Bonnici accepte de se porter candidate.

Aucune autre proposition n'étant formulée, madame Joanne Bonnici est déclarée élue sans opposition, à titre de membre du comité exécutif.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP)**

3^e poste

CC14/15-11-057

Madame Suzanne Marceau propose la candidature de monsieur Christian Desjardins.

Monsieur Desjardins accepte de se porter candidat.

Aucune autre proposition n'étant formulée, monsieur Christian Desjardins est déclaré élu sans opposition, à titre de membre du comité exécutif.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP)**

4^e poste

CC14/15-11-058

Madame Diane Lamarche-Venne propose la candidature de madame Stefana Lamasanu.

Madame Lamasanu accepte de se porter candidate.

Aucune autre proposition n'étant formulée, madame Stefana Lamasanu est déclarée élue sans opposition, à titre de membre du comité exécutif.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP)**

**Représentant du
Comité de parents**

CC14/15-11-059

Monsieur Yves Pelletier propose la candidature de monsieur Ghislain Laporte.

Monsieur Laporte accepte de se porter candidat.

Aucune autre proposition n'étant formulée, monsieur Ghislain Laporte est déclaré élu sans opposition, à titre de membre du comité exécutif, représentant du comité de parents.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Désignation de
deux
commissaires
pour siéger au
Comité de gestion
de la taxe scolaire
de l'Île de
Montréal (art.
402 et 403, LIP)**

Poste de délégué

CC14/15-11-060

Document déposé :

A) Articles 402 et 403 de la Loi sur l'instruction publique.

ATTENDU que l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque commission scolaire désigne un membre parmi ses commissaires élus pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De désigner monsieur Claude Cuillierier comme délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Désignation de deux commissaires pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (art. 402 et 403, LIP)

Poste de substitut

CC14/15-11-061

Abrogation de la résolution CC12/13-03-121, amendée par la résolution CC13/14-11-051 et la résolution CC12/13-03-120, amendée par la résolution CC13/14-12-076 – Nomination des membres aux comités de travail

CC14/15-11-062

Abrogation de la résolution CC12/13-03-120, amendée par la résolution CC13/14-12-076 – Nomination des membres aux comités de travail

Institution des comités de travail des commissaires

CC14/15-11-063

Document déposé :

A) Articles 402 et 403 de la Loi sur l'instruction publique.

ATTENDU que l'article 403 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'une commission scolaire peut désigner un autre de ses commissaires comme substitut pour siéger et voter à la place du commissaire désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De désigner monsieur Denis Brousseau comme substitut du délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Diane Lamarche-Venne propose de scinder le projet de résolution soumis, afin d'instituer d'une part les comités et, d'autre part, de nommer les présidents et les membres sur des résolutions distinctes.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Le Conseil des commissaires procède alors à l'institution des comités de travail, comme suit :

Document déposé :

A) Article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique.

B) Résolution CC 12/13-03-121 et CC12/13-03-120 et leurs amendements

ATTENDU QUE, par sa résolution CC12/13-03-120, le Conseil des commissaires a institué ses comités de travail et a nommé les présidents de ces comités de travail;

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC12/13-03-120 et ses amendements;

D'instituer les comités de travail des commissaires suivants :

- Comité des ressources humaines;
- Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;
- Comité de gouvernance et d'éthique.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination du
président du
comité des
ressources
humaines**

CC14/15-11-064

Document déposé :

- A) Article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique.
- B) Résolution CC 12/13-03-121 et CC12/13-03-120 et leurs amendements

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-11-063, le Conseil des commissaires a procédé l'institution des comités de travail du Conseil des commissaires;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à la désignation de leurs présidents;

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De nommer, madame Abi Koné, présidente du Comité des ressources humaines.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination du
président du
comité de
vérification –
Finances et
organisation
scolaire**

CC14/15-11-065

Document déposé :

- A) Article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique.
- B) Résolution CC 12/13-03-121 et CC12/13-03-120 et leurs amendements

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-11-063, le Conseil des commissaires a procédé l'institution des comités de travail du Conseil des commissaires;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à la désignation de leurs présidents;

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer, madame Marie-Josée Boivin, présidente du
Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination du
président du
comité de
gouvernance et
d'éthique**

CC14/15-11-066

Document déposé :

- A) Article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique.
- B) Résolution CC 12/13-03-121 et CC12/13-03-120 et leurs amendements

ATTENDU QUE, par sa résolution CC14/15-11-063, le
Conseil des commissaires a procédé l'institution des comités de
travail du Conseil des commissaires;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à
la désignation de leurs présidents;

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la Loi
sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian
Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

De nommer, monsieur Luc Landreville, président du
Comité de gouvernance et d'éthique.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Abrogation de la
résolution
CC12/13-13-121,
amendée par la
résolution
CC13/14-11-051**
– Nomination des
membres aux
comités de travail

CC14/15-11-067

Document déposé :

- A) Article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique.
- B) Résolution CC 12/13-03-121 et CC12/13-03-120 et leurs amendements

ATTENDU QUE, par sa résolution CC12/13-03-121,
amendée par la résolution CC13/14-11-051, le Conseil des
commissaires avait procédé à la nomination des membres de
chacun des comités de travail, avant les élections scolaires
générales;

ATTENDU les élections scolaires du 2 novembre 2014 et
l'élection, par le Comité central de parents, des commissaires
représentant du Comité de parents;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à
une nouvelle formation des comités de travail du Conseil des
commissaires et à la désignation de leurs membres;

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la Loi sur
l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC12/13-03-121 et ses amendements;

De nommer les commissaires suivants aux dits comités de travail :

Comité des ressources humaines :

- Madame Suzanne Marceau, commissaire
- Madame Joanne Bonnici, commissaire

- Monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du Comité de parents
- Monsieur Yves Pelletier, commissaire substitut représentant du Comité de parents

Comité de vérification – Finances et organisation scolaire :

- Madame Sonia Gagné-Lalonde, commissaire
- Madame Joanne Bonnici, commissaire
- Monsieur Christian Desjardins, commissaire
- Madame Abi Koné, commissaire

- Monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du Comité de parents
- Monsieur Ghislain Laporte, commissaire substitut représentant du Comité de parents

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Monsieur Denis Brousseau, commissaire
- Madame Louise Leroux, commissaire

- Madame Karine Venne, commissaire représentant du Comité de parents
- Monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire substitut représentant du Comité de parents

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 19 h 45, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance extraordinaire
Ce 11 novembre 2014
À 19 h 50**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 11^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES CINQUANTE**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Martin Gratton, directeur, services aux entreprises et de formation continue; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC14/15-11-068

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014, AJOURNÉE AU 9 SEPTEMBRE 2014 ET AU 23 SEPTEMBRE 2014**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1 Secteur des jeunes**
 - 5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1 Ressources humaines**
 - A) Nomination de commissaires aux comités de sélection pour le Programme de relève des directions d'établissement
 - 6.2 Ressources financières et ressources informatiques**
 - 6.3 Ressources matérielles**
 - A) Projet d'amélioration énergétique – Octroi de contrat relatif à l'étude de faisabilité détaillée
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Organisation scolaire**
 - 8.2 Planification stratégique**
 - 8.3 Vérification interne et reddition de compte**
 - 8.4 Communications**
 - 8.5 Mesures d'urgence**
- 9. TRANSPORT SCOLAIRE**

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) ...
- D) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) ...
- B) ...
- C) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC14/15-11-069

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur
l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de
la séance ordinaire du 2 septembre 2014, ajournée au 9
septembre 2014 et au 23 septembre 2014, a été remis aux
commissaires le vendredi 7 novembre 2014;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-
Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire
général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 2
septembre 2014,
ajournée au 9
septembre 2014
et au 23
septembre 2014**

CC14/15-11-070

Madame Louise Leroux indique qu'à la page
196, on aurait dû lire « ...madame Isabelle Garon... » au lieu de
« ...monsieur madame Isabelle Garon... ».

SUR PROPOSITION DE madame Marie-
Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-
verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014, ajournée au 9
septembre 2014 et au 23 septembre 2014, tel que déposé et
corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Madame Caroline Varin demande, en lien avec
la résolution CC14/15-09-045 « Lettre d'entente avec des citoyens
– Construction de la 2^e école primaire à l'Île-des-Sœurs –
Abrogation de la résolution CC13/14-06-175 », si elle peut avoir
une copie de la lettre et aimerait connaître les faits saillants de ce
dossier. Où en est-on avec la signature ? Qu'en est-il du dossier?

Maître Alain Gauthier répond qu'il vérifiera, sous peu, auprès de maître Marie-Hélène Lambert pour donner suite à ses interrogations.

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

Période de question du public

1. Monsieur Jean-Marc Crête, commissaire sortant de Verdun, s'adresse aux membres du Conseil des commissaires pour rappeler les éléments d'histoire qui ont mené à la création et à l'épanouissement de la CSMB.

Il profite de l'occasion pour dresser à grands traits les hauts faits de l'évolution de la CSMB.

Il salue les commissaires et leur souhaite une bonne continuité.

2. Monsieur Guy Allard, commissaire sortant, doyen des commissaires de la province de Québec, s'exprime sur la pérennité des commissions scolaires au Québec. Il félicite les nouveaux élus et leur souhaite bonne chance.

Nomination de commissaires aux comités de sélection pour le Programme de relève des directions d'établissement

CC14/15-11-071

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Cadre de gestion: application des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel;
- C) Programme de relève des directions d'établissement

Madame Line Girard donne les informations de base sur le fonctionnement et le mandat de ce comité.

ATTENDU la mise en place du programme de relève;

ATTENDU QUE selon le cadre de gestion de l'application des politiques de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel, un commissaire et un commissaire représentant les comités de parents doivent siéger au sein du comité de sélection;

ATTENDU la tenue de comités de sélection prévue en décembre 2014, janvier 2015 ainsi qu'au printemps 2015 en vue de pourvoir à la liste d'admissibilité pour d'éventuels engagements;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants aux comités de sélection des directions d'établissement :

- Madame Sonia Gagné-Lalonde, commissaire;
- Madame Abi Koné, commissaire substitut;
- Monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet
d'amélioration
énergétique –
Octroi de contrat
relatif à l'étude de
faisabilité
détaillée**

CC14/15-11-072

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu de la rencontre du Comité de sélection

Monsieur Ayaz Poundja résume l'état du dossier et situe, dans le contexte, la décision que le Conseil prend ce soir, en lieu et place du Comité exécutif non encore opérationnel.

ATTENDU QUE le projet d'amélioration énergétique vise quarante (40) établissements au sein de la CSMB;

ATTENDU QUE la première étape, soit l'appel de candidatures, a été lancée en date du 20 janvier 2014;

ATTENDU QUE l'ouverture de l'appel des candidatures reçues a eu lieu le 10 février 2014;

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissionnaires admissibles et conformes ont été évalués par un comité de sélection composé de représentants du Service des ressources matérielles, du Service des finances et de représentants externes à la CSMB;

ATTENDU QU'en date du 11 février 2014, le comité a retenu les trois (3) soumissions ayant obtenu la note de passage, dans le cadre du projet d'amélioration énergétique, le quatrième soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage;

ATTENDU QUE, pour la seconde étape du processus de sélection, le document d'appel de propositions a été acheminé aux firmes retenues, et ce, en date du 28 février 2014;

ATTENDU QUE l'ouverture des appels de propositions a eu lieu le 8 septembre 2014;

ATTENDU QUE, le 23 septembre 2014, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination du comité de sélection, et ce, en vertu de la résolution CC14/15-09-027 (confidentiel);

ATTENDU QUE, le 22 et 23 octobre 2014, le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des propositions reçues, de même que des présentations effectuées par chacune des firmes retenues;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29 du *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics*, l'organisme public adjuge le contrat à l'entrepreneur qui a présenté la soumission comportant la valeur économique pondérée la plus élevée, laquelle s'obtient en multipliant la valeur économique du projet par la note finale en pourcentage obtenue pour la qualité;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse qualitative des propositions reçues, la firme ayant obtenu la valeur actualisée nette pondérée la plus élevée est: Les services énergétiques Écosystem inc;

ATTENDU, par ailleurs, qu'aux fins d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation du projet d'économie d'énergie envisagé, et préalablement à l'octroi définitif du contrat sur le projet d'ensemble, il est nécessaire de procéder à une étude de faisabilité détaillée;

ATTENDU, en conséquence, qu'il y a lieu de confier le mandat à la firme Les services énergétiques Écosystem inc. afin de procéder à ladite étude de faisabilité détaillée;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un contrat à la firme Les services énergétiques Écosystem inc. pour une étude de faisabilité détaillée au coût de 1 005 226,00\$ (toutes taxes incluses).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Denis Brousseau fait rapport de la séance du 23 octobre 2014.

La prochaine rencontre est le 11 décembre 2014.

**Délégués à
l'ACELF**

Les délégués seront nommés à la prochaine séance du Conseil.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 52, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général